

TERRITOIRE DE BELFORT**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD****Arrêté n°1879****DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

VU

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9, L5211-10 et L5211-4-2
- le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 14 avril 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean-Luc Anderhueber en qualité de Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

CONSIDERANT

- que dans un souci de fluidité et de bonne administration des affaires communautaires, le volume des affaires traitées nécessite, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité
- la fonction de direction générale des services techniques occupée par Madame Laetitia Gelin,

ARRÊTE

Article 1^{er} : sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature est donnée, à Madame Laetitia Gelin, Directrice des services techniques de la Communauté de communes des Vosges du sud, pour :

- la validation des demandes de congés, de RTT, de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires et de leur récupération, les autorisations spéciales d'absence,
- les réponses relatives aux :
 - déclarations d'intention de commencement de travaux,
 - certificats d'urbanisme,
 - déclarations de travaux,
 - permis de construire,
 - permis d'aménager,
 - demandes de permission de voirie,
 - demandes de certificats de conformité des filières d'assainissement,
- la correspondance administrative courante,
- les mains courantes et dépôts de plainte,
- les assignations et significations des actes d'huissier,
- en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général des services, pour les marchés ou bons de commande n'excédant pas 500 € HT, et le combustible destiné à l'alimentation des chaudières correspondant aux services communautaires jusqu'à 1 500 € HT.

Article 2 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et notifié à l'intéressée.

Fait à Etueffont, le 15 avril 2026

Le Président,



J-L. ANDERHUEBER



CERTIFIE EXECUTOIRE

Affiché et notifié le 17/04/2026
Signature de l'agent

